

Moyen-Orient, mon expérience m'a appris que seules les deux super-grands peuvent en général réaliser ce que permettent les réalités politiques. L'ONU ne peut jouer un rôle déterminant que lorsque les deux superpuissances s'entendent.

Mais j'ai aussi appris qu'un petit pays peut lui aussi avoir une certaine influence. Ainsi, grâce à l'entente des superpuissances sur certains principes fondamentaux, il peut, en outre de jouer les médiateurs, agir indépendamment à l'intérieur de certaines limites et, avec tact et patience, influencer sur l'évolution des événe-

ments. Sa position géographique mise à part, je crois que le petit pays qui jouit d'une bonne réputation est capable d'y parvenir dans une certaine mesure parce que les super-grands ont leur propre réputation à sauvegarder. Cela est d'autant plus vrai dans une organisation internationale comme les Nations Unies, où les aptitudes individuelles jouent souvent un plus grand rôle que dans beaucoup de rapports bilatéraux. Cela suppose, naturellement, que le petit pays possède des arguments bien fondés et la force morale nécessaire.

---

## Les relations internationales de la Saskatchewan

par Robert J. McLaren

Le rôle que jouent depuis quinze ans nos gouvernements provinciaux dans les affaires internationales est de mieux en mieux documenté. Cette documentation a généralement été constituée d'un point de vue juridique et constitutionnel qui consiste à examiner ce que les provinces ont le pouvoir de faire, ou dans une perspective fonctionnelle qui consiste à énumérer les fonctions qu'elles exercent dans les faits. On pourrait toutefois adopter une autre perspective, administrative celle-là, et voir comment les provinces exercent ces fonctions dans la réalité. Cette dernière approche a l'avantage de montrer l'importance réelle des affaires internationales pour une province donnée.

Les affaires internationales représentent un ensemble de relations. Avec le temps, elles peuvent former une structure, sans pour autant avoir une existence indépendante. Elles existent plutôt pour régler des problèmes essentiels posés par l'alimentation, l'approvisionnement énergétique, le crédit et le bien public. La

structuration des gouvernements provinciaux en fonction de ces secteurs essentiels entraîne un grand problème de gestion des affaires internationales. Le gouvernement devrait-il confier toutes ses activités internationales à un seul ministère qui serait chargé de coordonner les programmes des divers ministères intéressés et d'élaborer une politique gouvernementale? Ou devrait-il plutôt décentraliser ses activités internationales et permettre à chaque ministère intéressé d'administrer ses propres programmes internationaux et de se doter d'une politique sectorielle conforme aux directives du Cabinet?

Le gouvernement fédéral du Canada a adopté le premier de ces deux modèles en 1909 et confié toutes ses activités internationales au ministère des Affaires extérieures. Cela ne signifie nullement que tous les problèmes sont réglés. D'autres ministères fédéraux ont des responsabilités à l'étranger, ce qui exige une coordination permanente et des efforts pour éviter le double emploi. On a tout simplement jugé que les activités internationales avaient atteint une importance telle que leur conduite exigeait la mise sur pied d'un noyau de spécialistes.

A toutes fins utiles, seuls les gouvernements de l'Alberta et du Québec en sont venus à la même conclusion. Le gouvernement de la Saskatchewan illustre l'approche décentralisée. Il ne possède aucun mécanisme central s'occupant de la

---

*Monsieur McLaren est professeur agrégé d'administration à l'Université de Regina (Saskatchewan). Il a étudié les techniques de gestion du gouvernement de la Saskatchewan. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.*